

Justice

Un fonctionnaire fomentait une attaque informatique

Un employé du Canton et un prestataire externe sont sous enquête. Ils auraient planifié un cyberblack-out de l'administration

Flavienne Wahli Di Matteo

26 août 2019: le Canton de Vaud présente son nouveau Centre de sécurité informatique à la presse. Pas moins de 8,5 millions viennent d'être investis dans la création de ces locaux destinés à renforcer les moyens à même de protéger l'administration cantonale des cyberattaques. 29 août 2019: une anomalie est détectée dans les circuits informatiques de l'État de Vaud, sondés en continu depuis ce nouveau centre. Des vérifications montrent qu'un dispositif a été dissimulé dans les locaux de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cet appareil dispose d'une interface de télécommunication qui permet d'accéder au réseau cantonal de l'extérieur. Cette installation aurait permis de voler des données ou de les modifier, potentiellement dans le but d'en tirer des revenus. L'État de Vaud dépose une plainte pénale.

Trois jours à peine après s'être réjoui de ses nouveaux équipements en matière de sécurité informatique, le Canton a donc été mis à l'épreuve, et a pu vérifier un postulat connu des spécialistes: lors de la plupart des attaques informatiques, il y a un complice à l'intérieur (lire encadré).

«Cette alerte nous a permis de voir que notre dispositif de sécurité fonctionnait»



Patrick Amaru
Chef de la Direction du numérique et des systèmes d'information

Dans le cas précis, l'enquête de police a permis d'identifier deux personnes à l'origine de l'installation délictueuse. Un administrateur de la plateforme de Sécurité physique des installations de l'Administration cantonale (SIPAC) et le collaborateur d'un prestataire externe ont été placés sous enquête.

Au stade actuel de l'instruction, les deux professionnels sont soupçonnés par le Ministère public central d'avoir échaufadé des scénarios de cyberblack-out de l'État de Vaud, soit la paralysie des infrastructures informatiques de l'administration, afin d'exiger le paiement d'une rançon.

«Nous avons eu un gros coup de chaud quand l'incident a été détecté», raconte Patrick Amaru, chef de la DGNSI. Mais comme les composants installés ont été dé-

tectés très vite, nous avons pu éviter le cyberblack-out, la fuite de données ou la demande de rançon. Au final, je prends cela plutôt positivement: cela nous a permis de voir que notre dispositif de sécurité fonctionnait.»

Collaborateur licencié

Alors que deux à cinq incidents importants nécessitent des investigations approfondies parmi les 30 alertes détectées chaque jour, «c'est la première fois que nous venons à devoir déposer une plainte pénale», remarque Patrick Amaru.

Le collaborateur soupçonné a été suspendu sitôt son implication révélée. Il a finalement été licencié quelques semaines plus tard, alors que la société externe pour laquelle travaillait l'autre suspect a été rayée de la liste des prestataires externes.

Alors que plus de 400 employés œuvrent au bon fonctionnement des équipements informatiques du Canton, le recours à des appuis externes reste indispensable: «Comme beaucoup d'entreprises, nous sommes obligés de nous appuyer sur ces services car nous ne pouvons pas couvrir tous les domaines de niche pour lesquels nous avons besoin d'experts seulement quatre ou cinq jours par an», précise encore le chef de service.

Plus de quatre mois après le début de la procédure, l'instruction menée par le Ministère public central s'attache à préciser les intentions des prévenus. La DGNSI, de son côté, a encore apporté des améliorations à son fonctionnement, comme elle le fait après chaque événement d'importance.

Sécurité

Gérer le facteur humain

Défi majeur des entreprises et des administrations, la sécurité informatique mobilise d'importantes ressources technologiques et leur surveillance continue.

Mais l'un des facteurs de risque principaux reste l'aspect humain. Qu'elle soit involontaire ou délibérée, une manipulation d'un collaborateur peut rendre tout un système vulnérable. Pour se prémunir, la Direction générale du numérique et des systèmes d'information recourt au «contrôle quatre yeux».

Cela signifie qu'aucune opération déterminante pour les systèmes

ne peut être réalisée par une seule personne. Elle doit toujours être validée par au minimum un second collaborateur, parfois même plusieurs, impliqués à des échelons différents ou dans des divisions différentes.

Après les 8,5 millions investis dans le nouveau Centre de sécurité informatique, une seconde étape dévisée à 9,5 millions est prévue pour renforcer encore la sécurité. Parmi les objectifs de ce second investissement, une meilleure formation de base aux risques pour l'ensemble des employés de l'État. **F.W.D.M.**

Mauvais début d'année pour Jacques Nicolet

Politique

En faisant une mauvaise chute dans son exploitation agricole le jour du réveillon, le conseiller national UDC s'est «ébriqué» les deux talons

«J'ai maladroïtement chuté d'un plancher de 3 mètres, beau droit dans mes bottes, sur le béton dans la fourragère.» C'est ainsi que le conseiller national Jacques Nicolet raconte, sur sa page Facebook, l'accident survenu le jour de Nouvel-An qui va lui coûter de longs mois d'immobilisation et de rééducation. Le lieu était pourtant sécurisé, dit-il, non sans préciser que l'alcool n'était pas en cause. Les deux talons fracturés, c'est la suite pour cet agriculteur de Ligerolles et ancien président de l'UDC Vaud.

L'exploitation familiale, où Jacques Nicolet seconde désormais son fils, compte près de 80 vaches à traire. Alors, Nouvel-An ou pas, il y a de quoi faire chaque jour de l'année. «J'étais de service à la ferme et j'ai voulu profiter que la machine à fourrage tournait pour compter le stock de balles de luzerne», raconte le malheureux depuis son lit d'hôpital.

Ce travail nécessite de prendre un peu de hauteur dans la grange. «Pour rejoindre un plancher fixé à 3 mètres de hauteur, j'ai sauté depuis les balles de luzerne. Mais j'ai tout de suite senti que c'était mal parti.» Rebondissant sur les planches, l'agriculteur s'est retrouvé à l'étage plus bas. «Avec mes 100 kilos, je n'ai pas pu faire grand-chose, mais je crois quand même avoir amorti la chute, car je n'ai rien à la colonne, ni aux genoux, ni aux chevilles», souffle Jacques Nicolet. Se traînant

jusqu'à son téléphone, il a finalement pu appeler son fils au secours.

Au bout du fil, l'élu UDC raconte sa mésaventure avec une pointe d'humour, bien qu'il ait échappé au pire. Mais on le sent affecté. C'est que la rémission sera longue. Les deux plâtres qui immobilisent ses jambes disent tout de sa dépendance aux autres. «C'est une leçon d'humilité quand on découvre qu'on n'a plus aucune autonomie», dit-il en pensant aux professionnels de la santé, mais aussi à son entourage qui devra le «supporter» ces prochains mois. Le conseiller national se fera remplacer dans les commissions où il siège à Berne. Reste encore à savoir s'il assistera à la session parlementaire de mars. «Le Palais fédéral est accessible en chaise roulante, mais la suite se décidera ces prochains jours», conclut-il.

Alain Détraz



Jacques Nicolet est immobilisé pour plusieurs mois.

J. NICOLET

Personnes handicapées bienvenues aux JOJ

LAUSANNE 2020



Sport

Tout un dispositif a été prévu pour accueillir et faire participer les jeunes handicapés aux Jeux olympiques de la jeunesse

«Merci!» C'est le seul mot qu'a prononcé le conseiller communal PLR lausannois Jean-Daniel Henchoz lors de la dernière séance de décembre. L'élu avait demandé que la Ville se préoccupe de cultiver la différence dans son organisation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) qui débutent jeudi.

Merci, oui, car son attente a été prise en compte. Les JOJ ne comprennent pas les Jeux paralympiques mais les personnes en situation de handicap seront pleinement accueillies. Pour Oscar Tosato, municipal en charge des Sports, c'est un des aspects importants de la durabilité de ces Jeux qui se veulent exemplaires: «L'accueil des personnes avec handicap nous tient à cœur», a-t-il insisté devant le plénum.

Enseignante spécialisée, Joëlle Remy a mis sur pied le dispositif d'accueil avec les associations concernées, PlusSport, l'Association Romande Trisomie 21, Fair Play Sport Handicap Lausanne, l'Association suisse des paraplégiques, l'Association suisse des professionnels en activités physiques adaptées. «Tout le monde a collaboré pour que cela marche», s'enthousiasme-t-elle.

Quatre sports pourront être pratiqués par les personnes avec handicap: le ski de fond, la grimpe, le patin et le curling. «J'ai discuté avec chaque site où seront pratiquées ces activités», poursuit Joëlle Remy. Dans le cadre de Lausanne en Jeux, on a poussé la logique un peu plus loin.» Des luges spéciales seront par exemple mises à disposition, tandis que des accompagnants permettront aux jeunes intéressés de grimper ou de skier. Autre exemple, pour le curling, des chaises roulantes seront utilisées, comme pour les Jeux paralympiques.

Le dispositif repose en bonne partie sur la participation des bénévoles. À ce stade, vingt-huit d'entre eux se sont engagés pour apporter leur soutien. Autre aspect promu par Joëlle Remy et son équipe, certaines classes d'école ont choisi l'activité qu'elles désirent conduire pendant les JOJ en fonction de leurs camarades avec handicap. À noter qu'il a fallu réfléchir aux moyens d'inclure les jeunes à mobilité réduite, mais aussi ceux qui ont des problèmes aigus.

L'opération, qui a fait l'objet de peu de publicité jusque-là, a déjà atteint son but auprès de 74 élèves venant des écoles spécialisées. Ils se sont inscrits par le biais d'un partenariat entre l'association PlusSport et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). En outre, 29 jeunes en situation de handicap venant des classes régulières se sont aussi annoncés. **Lise Bourgeois**

Les premiers activistes du climat face à la justice

Renens

Douze membres de Lausanne Action Climat comparissent pour une action menée chez Credit Suisse. Un premier procès du genre pour le moins insolite. Présentation

Sur les réseaux sociaux, relayé par tout ce que le canton compte d'activistes du climat, l'appel à la mobilisation a été lancé il y a plusieurs jours. Il donne rendez-vous, ce mardi matin, devant le Tribunal de Renens. C'est là, à 9 h, que débute le procès de douze militants de Lausanne Action Climat (LAC). En novembre 2018, déguisés en joueurs de tennis pour interpellé Roger Federer qui associe son image à la banque, ils avaient fait irruption dans la succursale de St-François pour y disperser une partie de tennis sauvage. Le but: dénoncer les investissements de la banque dans les énergies fossiles et leur impact sur l'environnement.

Délogés par la police puis sous le coup d'une plainte de la deuxième banque du pays, les activistes avaient reçu la douloureuse quelques mois plus tard: 21 600 francs. Une opposition plus tard et les voici convoqués au Tribunal de police, où ils devront répondre de violation de domicile et d'infractions à la loi sur les contraventions.

Pour leur défense, ils peuvent compter sur des peintures, dont deux anciens bâtonniers. Sen-



Les militants ont passé des mois à préparer leur procès. LAUSANNE ACTION CLIMAT

sibles à la cause, douze avocats ont accepté de les représenter gratuitement. Face à eux, le terrain s'annonce en revanche bien plus clairsemé. Et pour cause: Credit Suisse a demandé, et obtenu, d'être dispensé. L'avocat du géant bancaire ne se montrera donc pas. Pas plus que le procureur. Les faits ne relevant pas d'une grande gravité, le Ministère public ne fera pas non plus le déplacement.

Avocate de l'un des prévenus, M^{me} Irène Wettstein, à l'origine de l'armada de la défense, prend acte, selon la formule consacrée. Mais la femme de loi ne peut que

déplorer ces absences annoncées, à commencer par celle de Credit Suisse. «Nous regrettons vivement que la banque ne veuille pas comparaître et refuse de débattre publiquement de sa politique financière. C'est d'autant plus frustrant pour nos clients qui veulent des réponses. Ils n'en auront aucune. Quant au Ministère public, on peut comprendre son absence sur le plan strict du droit, mais nous regrettons qu'il ne s'intéresse pas beaucoup aux mobiles qui ont poussé ces jeunes à agir.»

Par la voix de son porte-parole, Jean-Paul Darbellay, Credit Suisse

justifie son absence dans le mesure où sa présence n'est pas nécessaire. «Concernant le fond de cette affaire, le Credit Suisse est conscient de sa part de responsabilité face aux changements climatiques. La banque souhaite aligner ses portefeuilles de crédit avec l'Accord de Paris sur le climat. Elle a annoncé à cet effet qu'elle n'investira notamment plus dans les nouvelles centrales à charbon. Le Credit Suisse développe parallèlement des stratégies pour aider ses clients dans les secteurs concernés à faire la transition vers une économie sobre en carbone.»

Emmanuel Borloz